



Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie

30 | avril 2001

Celui qui prendrait ce que j'écris pour la vérité serait peut-être moins dans l'erreur que celui qui le prendrait pour une fable

Autographes et documents



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rde/485>

DOI : 10.4000/rde.485

ISSN : 1955-2416

Éditeur

Société Diderot

Édition imprimée

Date de publication : 10 avril 2001

Pagination : 165-173

ISBN : 2-252-03311-8

ISSN : 0769-0886

Référence électronique

« Autographes et documents », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 30 | avril 2001, mis en ligne le 13 décembre 2006, consulté le 30 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rde/485> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rde.485>

Propriété intellectuelle

AUTOGRAPHES ET DOCUMENTS

Notre rubrique, compte tenu des ambitions et de l'influence de l'*Encyclopédie*, des réactions qu'elle a suscitées et de l'importance du réseau de connaissances de ses auteurs, n'accueille pas que des documents émanant des seuls Encyclopédistes ou les concernant exclusivement.

Afin de faciliter la consultation de cet ensemble nécessairement hétérogène, nous avons retenu un classement alphabétique. Chaque élément est suivi d'une référence renvoyant à une liste détaillée de catalogues qui se trouve à la fin du répertoire et d'un numéro renvoyant au catalogue cité. Les éventuelles interventions de la rédaction, qui ne peut garantir l'exactitude de toutes les copies de documents, sont entre crochets.

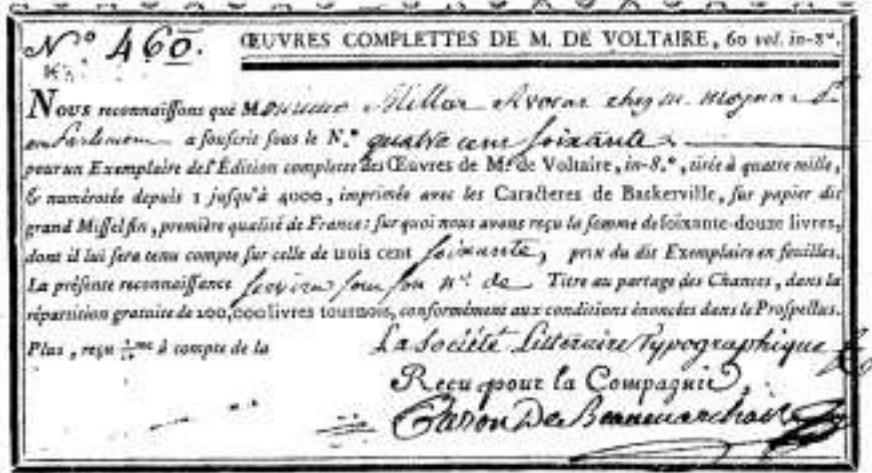
Cette rubrique doit beaucoup aux personnes qui, fort aimablement, nous font parvenir des catalogues étrangers ou rares. Elles en sont ici vivement remerciées.

Christian ALBERTAN et Anne-Marie CHUILLET

BEAUMARCHAIS Pierre Augustin Caron de (1732-1799).

— P. en partie imp. sig. « Caron de Beaumarchais », 26 février 1785, 1 p. 18,5/10,5 cm.

Reçu signé au nom de la société littéraire typographique, de la somme de 72 livres sur 360 pour l'achat par M. Millon de l'édition complète des œuvres de Voltaire in-8, tirée à 4000, imprimée avec les caractères de Baskerville, sur papier dit missel fin.



(Cat. 2, n° 46373).

BUFFON Georges Louis Leclerc comte de (1707-1788).

— P. sig. « Le Cte de Buffon » Paris 22 févr. 1778 in-8 obl.

« au Dix De mars fixe, je payerai à monsieur le Comte de Buffon... la somme de quize mille neuf cent soixante louis onze sols six deniers, valeur reçue. »

Au dos signature pour acquit de Buffon. (Cat. 2, n° 46382).

pour acquit.
 L. L. de Buffon,

FONTENELLE Bernard Le Bovier de, écrivain français, neveu de Corneille, célèbre par ses traités de vulgarisation scientifique, membre de l'Académie Française (1657-1757).

— L.A.S. à M. Jurin « Docteur en Médecine de la Société Royale de Londres », Paris, 1^{er} mars 1734, 1 p. in-4. Adresse.

Belle lettre sur l'édition d'un livre scientifique. « J'entre uolontiers dans tous les accomodements, car ie suis bien las de lutter contre un Aduersaire

tel que uous, et aussi superieur en force. Ce ne sera, comme uous le dites, qu'une question de nom, et c'est pour cela que le differois de répondre a la lettre par laquelle uous me demandiés des définitions du fini et de l'infini. J'ai examiné la suite G, et ie trouve qu'il y a ueritablement de l'erreur. Quand ie ferai une seconde Edition, qu'on me flatte meme qui n'est pas trop éloignée, i'espère que ie ferai quelques corrections utiles ou necessaires. En trouaillant ces iours-cy au dernier volume de nos Histoires, i'ai eu l'occasion de vous nommer, et i'ai senti que ie le faisois avec plaisir... ». (*Cat.* 3, n° 2621).

*Droit de la Guerre
et de la Paix*

Jean-Jacques ROUSSEAU (1712-1778) écrivain.

— MANUSCRIT autographe. *Droit de la Guerre et de la Paix* ; 10 pages in-4.

Importantes notes tirées du livre de GROTIUS paru en 1625, destinées à l'ouvrage sur les femmes que Rousseau entreprit entre 1746 et 1751 pour sa protectrice M^{me} DUPIN mais qui ne vit jamais le jour. Rousseau commente divers passages sur la législation et les mœurs donnant la suprématie de l'homme sur la femme. Citant certains droits de la loi hébraïque, il poursuit : « ces droits viennent de l'ordonnance des hommes et non pas de la nature. *Les autres en viennent-ils mieux ? Pourquoi le mari ne fait-il pas partie de la famille de la femme, aussi bien que la femme de celle de son mari* ». Suivent des notes sur les bâtards, sur les contrats d'esclavage passés volontairement dans la Grèce antique, sur le viol des femmes, etc... « Commela prérogative de l'âge est passagère et que celle du sexe est perpétuelle aussi celle-ci est-elle plus considérable que l'autre [...] *La préférence donnée aux mâles, même dans les successions cognatiques est une source de difficultés perpétuelles* [...] Qui a abusé d'une fille par violence ou par tromperie est tenu de la dédommager de ce qu'elle devient moins capable de se marier [...] Les personnes que l'auteur compte pour être sous la puissance d'autrui sont 1° les enfants 2° les esclaves 3° les mineurs, les femmes mariées et 4° les foux. *Les femmes sont là placées en fort belle compagnie* », etc. (*Cat.* 4 n° 251).

VOLTAIRE (1694-1778) écrivain.

— L.A.S. « V », Lausanne 1^{er} mars 1758, au comte de TRESSAN ; 4 pages in-8.

Belle Lettre, suite à un envoi de vers par l'abbé LÉGIER [Pierre Légier (1734-1791) littérateur francomtois]. Légier a écrit une lettre dans laquelle « il parait repentant », mais dit n'avoir pas reçu ses vers que Voltaire lui avait fait renvoyer. « Je pense que cette noirceur est une affaire finie ». Voltaire demande cependant à son « adorable gouverneur » de s'enquérir auprès du commis des postes au sujet de ce paquet qui a disparu... Puis il évoque les affaires du temps : « Vous savez la mort du cardinal de Tencin.

Son chapeau pourroit bien couvrir la tete de labbé de Bernis. Vous voila actuellement sous la coupe de M. le gouverneur de Mets [Louis-Marie Fouquet, comte de Gisors]. SI en se chargeant du ministere de la guerre, il vouloit troquer avec vous de gouvernement ce seroit une bonne affaire. On assure que les Russes sont maitres de tout le royaume de Prusse, que larmée du Prince de Clermont est entre Zell et Lunebourg, et qu'on sattend à une bataille. Moy je n'assure rien sinon que je vous serai attaché jusqu'au dernier moment de ma vie »... [Best. indique 3 (mars 1758). Best. 5071 ; Best D 7661]. (*Cat.* 4, n° 300). [Voir ci-dessus Beaumarchais].

ADDENDA

Notre rubrique, déjà largement ouverte, ne saurait évidemment recenser tous les documents relatifs au XVIII^e siècle venus à notre connaissance et passant en vente ou sur catalogue. Ventes et documents exceptionnels se rapportant à notre période sont signalés dans ce supplément à notre rubrique principale. Les références, sauf mention contraire, renvoient à la liste des catalogues de la rubrique générale.

BRISSET DE WARVILLE conventionnel de Paris (1754-1793).

— P.S. en partie imp. Paris, 27 octobre 1789, 1 p. 16,5/10 cm en tête « Le Patriote François ».

Brissot avait fondé le « Patriote français » dont il était le rédacteur en chef. « Reçu de M. Porchon de Bouval la somme de neuf livres pour son abonnement de trois mois. »

LE PATRIOTE FRANÇOIS.

REÇU de M. Porchon de Bouval la somme
de Neuf livres pour son Abonnement
de trois mois à commencer le 1^{er} de
Paris, le 27. 8^e 1789.

Brissot de Warville

(*Cat.* 2, n° 46381).

[CAPITATION].

— P.S., Versailles, 31 décembre 1782 ; cahier de 11 pages in-fol.

Capitation des Privilégiés des élections de la Généralité d'Auch. « Rolle des sommes que le Roi en Son Conseil veut et ordonne être payées par les Privilégiés de la Généralité d'Auch pour la capitation de l'année mil sept cent quatre vingt trois »... Liste de plus de 150 privilégiés des élections d'Amagnac (bureaux d'Auch et Nogaro), Astarac, Lomagne (Fleurance et L'Isle Jourdain), Rivière-Verdun (Grenade et Monrejuau), Commenges (Muret, Saint-Martory et Saint-Girons), avec leur nom, leur localité et la somme due, pour un montant total de 3 267 livres. La pièce est contresignée par les membres du Conseil Royal des Finances : Feydeau de Marville, Hue de Miromesnil, Joly de Fleury et Moreau de Beaumont. (*Cat.* 1, n° 184).

Jean-François DUCIS (1733-1817) poète et auteur dramatique.

— L.A.S., Versailles 6 pluviôse XII (27 janvier 1804), à Bernardin de Saint-Pierre ; 1 page in-4, adresse (portait joint).

Belle lettre. Il le prie de confier à son neveu son traitement de nivose. « Je suis auprès de mes consolateurs, de vieux livres, une belle vue, et de douces promenades. J'ai soin de mes deux santés. Je tâche de les faire marcher ensemble, et de n'avoir mal n'y à l'âme ni au corps. [...] J'ai besoin qu'il vous arrive quelque bonheur. Vous avés une femme si tendre, si vertueux, de si aimables enfans. Oh ! il faut qu'il vous arrive quelque chose d'heureux. C'est le desir de votre ami »... (*Cat.* 1, n° 101).

Jean-Pierre Claris de FLORIAN (1755-1794) poète, fabuliste, romancier et auteur dramatique.

— L.A., à l'avocat Girod ; 3 pages in-8, adresse.

Sur une affaire de contrefaçon et de droits d'auteur. Il lui envoie un nouveau pouvoir afin que Girod puisse agir seul, car « je n'aime guere a m'en mêler », surtout quand il est question de faire punir même des voleurs »... Il ne souhaite pas que son nom soit affiché dans des arrêts : « vous connoissés mon aversion pour tout ce qui est public. D'ailleurs, si l'imprimeur ou le libraire viennent me voir et me demander gracer je finirai par la leur faire »... Il lui conseille d'aller voir Lefevre, lieutenant de maire, qu'il a vu la veille à la campagne où il a joué la comédie, et qui le soutiendra « contre un brigandage dont il sent tout l'indignité et qui interesse tous les gens de lettres »... Il renvoie donc à Girod tout l'affaire et ne veut s'embarasser de rien. Il approuve son correspondant d'avoir averti Bernardin de Saint-Pierre : « cela vous fera vendre ses ouvrages, vous pouvés lui dire, si vous en trouvés l'occasion, de quelle haute estime je suis pénétré pour lui » 2 000 F. (*Cat.* 1, n° 116).

GRÉGOIRE Henri, abbé, prêtre français, député du clergé, évêque constitutionnel de Blois (1750-1831).

— L.A.S., Paris, 30 septembre 1925, 2 p. in-4.

Sur le commerce des livres entre le Mexique et la France et sur le métier de libraire. « M. Trognon croit donc encore à la droiture de l'homme puisqu'il

en recommande un... Voici quelques observations qui peuvent n'être pas inutiles à la personne pour laquelle il m'écrit. 1° Il n'est pas le seul français qui projette un établissement de librairie à Mexico, d'après une lettre que je reçus de cette ville il y a quelques tems... on prépare depuis un mois un envoi considérable en ce genre... 2° À Mexico on est indigné et plusieurs fois des savans de ce pays là (plus moraux que ne le sont communément les gens de lettres) m'ont témoigné leur douleur et leur colère très louable contre des français qui de Bordeaux surtout expédient au Mexique des masses de livres obscènes et impies qui ne peuvent que corrompre les esprits et les cœurs il est donc essentiel de prévenir les personnes qui se préparent au commerce de librairie à Mexico du choix qu'elles doivent faire... Avec des mœurs, de la probité, une conduite régulière je présume qu'on peut s'y établir avantageusement... ». (*Cat.* 3, n° 2625).

Pierre-Louis GINGUENÉ (1748-1816) littérateur et administrateur.

— L.A.S., Paris 23 janvier 1810, [à Louis-Gabriel Michaud], 4 pages in-8.

Longue lettre sur la préparation de son *Histoire littéraire de l'Italie*. Il l'entretient longuement du calibrage, dans le caractère et la justification du *Cours de littérature* de Laharpe. Il a veillé à bien proportionner les chapitres, mais reconnaît que les notes sont abondantes : « Le chapitre des troubadours est le plus chargé. Cette matière toute nouvelle pour la France et pour l'Italie, quoiqu'on ait déjà écrit sur les troubadours en Italie et en France, demandoit plus de petits détails et d'éclaircissements. Le chapitre des Arabes, quoique encore plus nouveau, en a moins [...] et une fois parvenu à la littérature italienne proprement dite, je marche avec le moins de bagage et d'attirail qu'il m'est possible »... Il s'efforcera de donner l'A et le B avant le 1^{er} mars. « Il y a de quoi mourir de rire de voir un homme de mon âge faire ainsi le jeune homme »... Il parle ensuite de ses relations dans la *Gazette*, et espère un bon article de Hoffman : « quelque rigide qu'il soit, il est poète, [...] il est toujours bon d'être jugé par des gens du métier »... (*Cat.* 1, n° 129).

LACLOS Pierre Choderlos de. Écrivain français, auteur des « Liaisons Dangereuses » (1741-1803).

— L.S., par Choderlos de Laclos, Alexandre de Beauharnais, Collot d'herbois... Paris, 15 mars 1791, 1 p. in fol. En-tête de la Société des Amis de la Constitution, « Vivre libre ou mourir ».

« Nous avons renvoyé... au comité de constitution de l'Assemblée nationale, la pétition que vous nous avez fait passer... Nous vous engageons à... vous adresser aux membres qui le composent pour obtenir une décision positive... ». (*Cat.* 5, n° 104).

Germaine Necker, baronne de STAËL (1766-1817) femme de lettres.

— L.A.S., « N. St. », Rouen, 1^{er} novembre [1806], à Alexandre Rousselin de Saint-Albin ; 3 pages in-4, adresse.

Très belle lettre avant son exil à Coppet. [Ayant reçu l'ordre en 1801 de s'éloigner à plus de 40 lieues de Paris, M^{me} de Staël voyagea, passa un an

à Coppet, puis vint résider à Auxerre puis à Rouen]. Elle prend « la place de votre correspondant ordinaire [Benjamin Constant] pour vous remercier de l'infatigable amitié que vous voulez bien me témoigner croyez que je sais ce qu'elle vaut et dans tous les tems et maintenant. J'ai acheté une terre auprès de Mantes c'est à dire à environ quatorze lieues de Paris. Je souhaite que vous le disiez à F[ouché], en lui faisant bien connaître que j'habiterai cela ou les pays étrangers, que je me tairai là, ou que j'écrirai librement ailleurs &c. mais n'en fixez pas l'époque à fin qu'il ne prenne à cet égard aucune résolution à moins qu'elle ne soit bonne. [...] A Rouen tout est observé mais dans cette terre qui est *loin des grandes routes* et très solitaire (observation que je vous prie de faire à F.) nous nous verrons et nous causerons à notre aise » ; cela fait quatre ans qu'ils n'ont pas eu ce plaisir. « C'est un long exil une longue portion de la vie bien noire dans mon souvenir, j'ai perdu mon père pendant ce tems, je ne sais si un cœur aussi blessé que le mien peut me laisser un esprit digne encore de vous intéresser ». Elle espère que Benjamin Constant ira le voir et le ramènera auprès d'elle... Elle ajoute : « Faites je vous prie remarquer que pour rien au monde je ne passerais l'hiver ici, ce qu'il y a de société est dans l'esprit de l'ancien régime, et tout ce que je dirais ou ne dirais pas y serait envenimé [...] c'est trop de souffrir autant qu'on souffre de nos jours et d'être privé de ceux avec qu'il serait doux de parler »... *Ancienne collection Brouwet. (Cat. 1, n° 278).*

LISTE DES CATALOGUES

1. Les Autographes, Thierry Bodin, septembre 2000.
2. Lettres autographes, Maison Charavay, octobre 2000.
3. Autographes, Dessins, Florence Arnaud, décembre 2000.
4. Les Autographes, Thierry Bodin, Noël 2000.
5. Autographes, Librairie de l'Échiquier, premier semestre 2000.
6. Autographes, Librairie de l'Échiquier, second semestre 2000.

LIVRES ANCIENS ET EX-LIBRIS

HÉRICOURT Louis de.

— *Les lois ecclésiastiques de France dans leur ordre naturel et une analyse des livres du droit canonique, conferez avec les usages de l'église gallicane.* Paris, Denis Mariette, 1719, 1 vol. in-folio, pleine basane brune, dos à nerfs orné, pièce de maroquin rouge. Coins supérieurs restaurés. [6] ff. ; 658 pp. ; [5] ff. ; 168 pp. ; [3] ff.

Édition originale de cette importante étude du droit canon sous l'ancien régime, avec une analyse du décret de Gratien conféré avec les usages de

l'église galicane, en deuxième partie de l'ouvrage. « Ce livre, fort estimé surtout pour les matières bénéficiales, subit, dans les éditions postérieures, des corrections forcées qui causèrent beaucoup de chagrin à l'auteur. » Louis d'Héricourt Du Vatier canoniste et juriconsulte, fut reçu en 1712 au Parlement de Paris et devint avocat du duc d'Orléans alors régent. Il a laissé une œuvre estimable.

Bon exemplaire provenant de la bibliothèque de Montesquieu et portant son ex-libris manuscrit à l'encre brune sur la page de titre. Intérieur très frais.

Bel exemplaire d'une provenance exceptionnelle. Grete I, 560. Quérard IV, 86.

Par M^r LOUIS DE HERICOURT, Avocat au Parlement.



[Cf. L. Desgraves et C. Volpilhac-Auger, *Catalogue de la Bibliothèque de Montesquieu à la Brède*, n° 1010] (Librairie Prévost, catalogue 11, 67 av. de Suffren 75007 Paris).

(Exemplaire de Montesquieu) *Traité des Pratiques journalieres des Pilotes...* par le S. Le Cordier... Au Havre de Grace, Gruchet, 1683, in-8 rel. pl. veau du temps.

Par S. LE CORDIER du Havre de Grace, Hydrographe & Jaugeur sous l'Autorité de
Monteigneur l'Admiral.

Monteigneur l'Admiral *Car l'Admiral*

AU HAVRE DE GRACE.

Chez JACQUES GRUCHET, Imprimeur & Libraire
de Monteigneur le Duc de S. Aignan, & de la Ville.

M. DC. LXXXIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Exemplaire de Montesquieu qui a apposé son ex-libris manuscrit sur le titre. Nombreuses figures dans le texte. Il ne figure aucune toison sur le dos de la reliure, mais il ne contient que la première partie avec le *Traité*

géométrique de la Variation de l'Aimant. Montesquieu eut sans aucun doute recours à cet ouvrage. [Cf. L. Desgraves et C. Volpilhac-Auger, *op. cit.*, n° 1746] (librairie Bruno Sépulchre, 7, rue Cassette Paris VI^e. Catalogue de janvier 2001, n° 25).

Montesquieu. *De l'Esprit des Loix. Ou du rapport que les loix doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, les mœurs, le climat, la religion, le commerce, etc...* A Genève chez Barillot, s.d. (1748) ; 2 vol. in-4 rel. pl. veau de l'époque.
Édition originale, deuxième tirage. Agréable exemplaire.

DE L'ESPRIT
DES
LOIX

OU DU RAPPORT QUE LES LOIX DOIVENT AVOIR AVEC LA
CONSTITUTION DE CHAQUE GOUVERNEMENT, LES MŒURS,
LE CLIMAT, LA RELIGION, LE COMMERCE, &c.

à quoi l'Auteur a ajouté

Des recherches nouvelles sur les Loix Romaines touchant les
Successions, sur les Loix Françaises, & sur les Loix féodales

TOME PREMIER.



A GENEVE,
Chez BARILLOT, & FILS.

[Librairie Bruno Sépulchre, 7, rue Cassette, Paris VI^e. Catalogue janvier 2001, n° 59].

